

Bordeaux, le 20 décembre 2012

Référence courrier : CODEP-BDX-2012-067760
Référence affaire : INSSN-BDX-2012-0770
Affaire suivie par : Corinne DERE
Tél. : 05 56 00 04 40
Fax : 05 56 00 04 94
Mel : corinne.dere@asn.fr

Monsieur le directeur du CNPE du Blayais

**BP 27 – Braud-et-Saint-Louis
33820 SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE**

Objet : Inspection n° INSSN-BDX-2012-0770 du 3 décembre 2012 - Suivi des engagements (Fukushima)

Réf. : [1] Lettre de suite CODEP-BDX-2011-037580 du 7 juillet 2011 (INSSN-BDX-2011-0840)
[2] Lettre de suite CODEP-BDX-2011-037577 du 6 juillet 2011 (INSSN-BDX-2011-0080)
[3] Lettre de suite CODEP-BDX-2011-066782 du 19 décembre 2011 (INSSN-BDX-2011-0948)

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base prévu au titre 9 du livre V du code de l'environnement, une inspection courante a eu lieu le 3 décembre 2012 au centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Blayais sur le thème « Suivi des engagements – Retour d'expérience de l'accident de Fukushima ».

Veillez trouver ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

Le but principal de cette inspection était de vérifier le bon accomplissement, par l'exploitant de la centrale nucléaire du Blayais, des actions correctives auxquelles il s'était engagé à la suite des inspections des 14, 15, 16, 17 juin 2011 et 30 novembre 2011 (cf. documents référencés [1], [2], [3]), portant sur les enseignements tirés de l'accident de Fukushima dans le domaine du risque sismique, de l'inondation, du refroidissement des réacteurs ainsi que de l'organisation et des moyens de crise.

Les inspecteurs ont examiné les actions mises en œuvre par l'exploitant dans ces quatre domaines. Ils se sont rendus en salle de commande du réacteur n° 1 afin de simuler l'apparition d'une secousse sismique et d'évaluer le comportement des opérateurs en charge de la conduite du réacteur. Ils ont également inspecté la galerie technique centrale.

L'ASN estime que le bilan de cette inspection est positif. Ils ont pu notamment relever les progrès effectués par le site en matière de formation des équipes de conduite au risque sismique.

Ils ont pu également noter que l'ensemble des réponses apportées par l'exploitant étaient correctement mises en œuvre ou faisait l'objet d'un suivi rigoureux.

A. Demandes d'actions correctives

En réponse à la demande A.12 portant sur le fonctionnement réel des moyens mobiles de pompage, vous avez indiqué que vous aviez réalisé des essais de fonctionnement de ces pompes en août 2011. Les inspecteurs ont consulté les comptes-rendus d'essai de ces six pompes mobiles dont vous disposez. Ils ont noté que les pompes ne présentaient pas de repérage fonctionnel et que le numéro d'identification interne n'apparaissait pas systématiquement sur les comptes-rendus de contrôle, ce qui pourrait conduire à une confusion sur les résultats de contrôles attribués à chaque pompe.

A.1 L'ASN vous demande de rendre cohérente la numérotation mise en place sur les pompes local avec celle figurant sur les comptes-rendus d'essais.

B. Compléments d'information

En réponse à la demande A.8 de l'inspection citée en référence [1], portant sur des écarts relevés lors de la réalisation du contrôle annuel du fonctionnement des pompes de la fosse de relevage des eaux propres, vous avez justifié les divers dysfonctionnements observés.

Vous avez, par ailleurs, indiqué que le contrôle annuel que vous aviez mis en œuvre en 2011 était maintenant réalisé toutes les 8 semaines et avait été complété de manière à vérifier toute la chaîne de fonctionnement des différentes pompes de relevage du site.

Les inspecteurs ont consulté le compte-rendu du premier essai qui avait été réalisé le 12 novembre 2012 sur le réacteur n° 1 selon le nouveau format (essai 1 SEO B). Neuf dysfonctionnements de matériels ont été relevés à l'occasion de la mise en œuvre de ce nouvel essai. Les inspecteurs ont pu noter, au travers de votre base de données informatique SDIN, que l'ensemble des demandes de travaux (DT) émises pour résorber ces dysfonctionnements avait fait l'objet d'un traitement finalisé ou programmé à brève échéance. Seule la demande de travaux n° 15115 portant sur le dysfonctionnement du clapet de la pompe du circuit des eaux pluviales 1 SEO 217 PO ne sera résorbé qu'à l'horizon de février 2013.

B.1 L'ASN vous demande de la tenir informée du traitement définitif de la DT n° 15115.

B.2 L'ASN vous demande de lui communiquer les résultats de l'essai 1 SEO B qui a suivi celui réalisé le 12 novembre 2012 et le traitement apporté aux éventuels dysfonctionnements observés.

En réponse à la demande B.21 de l'inspection citée en référence [1], portant sur la nécessité de compléter par vos constats locaux la procédure de montage de la pompe mobile du système d'aspersion enceinte repérée 0 EAS 04 PO, vous avez indiqué que la procédure mutualisée de montage était toujours en cours de rédaction. Lors de l'inspection de 2012, vous avez indiqué que vous n'aviez toujours pas eu de retour de la part de vos services centraux sur la prise en compte de vos écarts locaux dans le montage de la pompe, tel que préconisé par ces derniers.

Vous avez indiqué aux inspecteurs avoir relancé vos services centraux la veille de l'inspection.

B.3 L'ASN vous demande de vous assurer que le montage que vous préconisez localement est bien conforme aux exigences de tenue de la pompe en toute situation. Elle vous demande de la tenir informée du retour de vos services centraux sur les évolutions à apporter à la procédure de montage de la pompe 0 EAS 004 PO.

C. Observations

C1. Lors de la simulation de l'occurrence d'une secousse sismique au niveau de la salle de commande du réacteur n° 1, les inspecteurs ont pu noter la présence de feuille dans l'imprimante connectée à la baie de retransmission du niveau des secousses (baie EAU) qui pourrait perturber les opérateurs en cas de séisme avéré.

* * *

Je vous demande de me faire part de vos observations et réponses concernant ces points sous deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef de la division de Bordeaux,

signé

Bertrand FREMAUX

Copie interne :

- DCN (ASN)

Copie externe :

- PSN (IRSN)